



**Attribution de subvention au titre du soutien à la création de Centres d'interprétation du patrimoine**

**Rapport n° CP/2011/87**

**Service gestionnaire :**  
Service du patrimoine culturel

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation un dossier relatif à la politique muséographique du Département concernant le Centre d'Interprétation du Patrimoine les 'Ateliers de la Seigneurie' à Andlau.

Le projet d'Andlau autour des gestes et savoir-faire a été labellisé Centre d'Interprétation du Patrimoine (CIP) par le Département le 17 décembre 2007. Situé dans le bâtiment dit "Les Ateliers de la Seigneurie", il a vocation à illustrer, interpréter et assurer la promotion du patrimoine et de l'ensemble des ressources et savoir-faire traditionnels du Pays de Barr et du Bernstein, à travers trois thématiques d'excellence : patrimoine bâti, patrimoine religieux et vignoble.

La mise en valeur des métiers d'art et de tradition constitue un des objectifs du CIP. Le projet de restauration du bâtiment de la Seigneurie à Andlau offre l'occasion de réaliser une campagne photographique du suivi du chantier (avant, pendant, après), mais aussi des gestes et techniques des différents corps de métiers qui interviendront sur cette opération. Ces photographies seront un support d'outil de communication et de médiation. Cette campagne photographique se déroule sur toute la durée du chantier, soit 18 mois, d'octobre 2010 à mars 2012.

Dans le cadre des subventions de fonctionnement accordées par le Département aux CIP, je vous propose d'allouer une subvention de 11 333 €, représentant 50% de la dépense éligible, afin d'accompagner la Communauté de communes du Piémont de Barr dans la réalisation d'outils de communication et de médiation nécessaires au lancement du CIP.

La Commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire, lors de sa réunion du 13 janvier dernier a émis un avis favorable à cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22669	65-65734-314	79 000,00 €	79 000,00 €	11 333,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Communauté de communes du Piémont de Barr une subvention de 11 333 € au titre de l'aide au fonctionnement des Centres d'interprétation du patrimoine, conformément au tableau annexé.*

*Le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le trésorier payeur attestant de l'opération, et de la remise d'une copie des photographies réalisées à la direction des Archives, du Patrimoine et de la Mémoire, à des fins de conservation et de communication au public, la Communauté de communes du Piémont de Barr en restant propriétaire.*

Strasbourg, le 25/01/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL